

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 novembre 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la  
ville,

14 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 25

Procurations :

Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :

Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-091	Etude Ilot Maupassant – Avenant EPFN et Région
------------	--

Par délibération n°2023-047 en date du 30 mai 2023, le conseil municipal approuvé l'avenant n°1 portant sur l'étude expérimentale de requalification de l'ilot Maupassant à Caudebec-en-Caux et autorisé le maire à la signer. Suite à une erreur matérielle portant sur la répartition des pourcentages de financement entre la Région et l'EPFN, il convient de régulariser formellement les choses.

M. le Maire rappelle qu'en juillet 2020, la commune de Rives en Seine et l'EPF Normandie ont signé une convention de financement pour la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à la transformation d'un bâti datant de la deuxième phase de Reconstruction du centre-bourg de Rives en Seine, l'ilot Maupassant.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'étude centre-bourg menée en maîtrise d'ouvrage EPF, et de la labellisation en cours « Patrimoine de la Reconstruction en Normandie », portée par la Région Normandie.

Cette étude expérimentale a pour ambition de constituer une matrice aux autres copropriétés de la commune et ailleurs.

Une mission a donc été confiée au bureau d'études Quartier Libre, afin de préciser les possibilités et conditions de réhabilitation et de transformation de cet ouvrage architectural remarquable, ainsi que d'éclairer la ville et l'EPF sur le choix de l'option la plus pertinente de procédure à appliquer.

La mission est organisée en 3 temps :

- Phase 1 : relevé de l'édifice, diagnostic technique, architectural, urbain, foncier et de la copropriété.
- Phase 2 : faisabilité technique et rencontre avec les acteurs du territoire.
- Phase 3 : définition et montages de la stratégie opérationnelle du scénario retenu.

La phase 2 vient de s'achever et le rendu de l'étude est prévu pour décembre 2023.

Cette démarche, expérimentale, nécessite des ajustements méthodologiques au fil de l'eau.

Des tâches supplémentaires ont été accomplies par le prestataire, notamment plusieurs visites du bâtiment pour permettre la réalisation de ses relevés et de la mise en plans de ces derniers.

Plusieurs rencontres spécifiques avec le conseil syndical et le syndic ont également été programmées depuis le début de l'étude, afin notamment de bien les associer à la démarche et à les accompagner dans l'appréhension de celle-ci. Ces réunions, ayant pour objet de préparer les rencontres avec les copropriétaires et de présenter les éléments de travail du bureau d'études, ont permis de renforcer la concertation pour une meilleure appropriation de l'étude.

L'enveloppe prévisionnelle initiale de 72 000 €TTC ne permet pas cet ajustement. Un complément à cette enveloppe est à formaliser afin de prendre en compte les temps complémentaires consacrés à la réalisation de cette étude.

L'enveloppe complémentaire est estimée à 20 000 €HT, et est financée comme suit :

Commune de Rives en Seine : 25% du coût des dépenses HT + 20% TVA sur sa part, soit 6.000 €TTC

Région Normandie : 37.5% du coût des dépenses HT, soit 7 500 €HT

EPF Normandie : 37.5% du coût des dépenses HT, soit 7 500 €HT

M. le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'avenant à la convention
- de l'autoriser à le signer

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,  
Didier BOQUET



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier Boquet', is written over the name of the secretary of the meeting.